



Souscriptions ouvertes
jusqu'au 2 novembre 2005 12h

Virtuozzo 2009

- Un objectif de gain élevé : **7%, 14% ou 21%** acquis respectivement la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année grâce à un mécanisme de dissolution automatique annuelle*
- Risque de perte en capital si le DJ Eurostoxx 50 clôture au moins une fois en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial
- Une maximisation du rendement grâce au versement d'un bonus potentiel si la performance de l'indice est supérieure ou égale à +20% de son niveau initial
- Une performance finale de **28%** si le FCP n'a pas été remboursé par anticipation et si le DJ Eurostoxx 50 ne clôture pas en dessous de son niveau initial à maturité

** sous conditions, décrites dans les pages suivantes*



Le FCP Virtuozzo 2009 est un OPCVM « Fonds à formule » sans garantie de capital, d'une maturité de 4 ans sur l'indice DJ Eurostoxx 50 offrant un potentiel de gain de 7%, 14% ou 21% respectivement la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année si le produit est remboursé par anticipation à ces dates (soit des rendements annuels respectivement de 7%, 6.77% et 6.56%).

Ce gain sera majoré d'un bonus de +2% la 1^{ère} année, +4% la 2^{ème} année, et +6% la 3^{ème} année si la performance de l'indice est supérieure d'au moins 20% par rapport à son niveau initial.

Objectif : dissolution anticipée au bout d'un an avec un gain de 7% majoré d'un bonus de 2%

FCP d'une maturité de 4 ans maximum, idéalement dans un marché légèrement haussier, le fonds est remboursé par anticipation à l'une des trois dates de constatation annuelle. Si l'indice DJ Eurostoxx 50 clôture lors d'une des 3 dates de constatation annuelle au-dessus de son niveau initial et avec une performance inférieure à 20%, les parts du fonds sont remboursées, majorées de 7% la 1^{ère} année, 14% la 2^{ème} année ou de 21% la 3^{ème} année (soit des rendements annuels respectivement de 7%, 6.77% et 6.56%).

Un bonus additionnel pour chaque année écoulée sera perçu si la performance de l'indice est supérieure ou égale à +20% de son niveau initial, ce qui équivaut pour ces 3 années à des majorations respectives de 2%, 4% et 6% (soit des gains totaux respectivement de 9%, 18% et 27% équivalents à des rendements annuels de 9%, 8.63% et 8.29%).

Risque de perte en capital

S'il n'y a pas eu de dissolution anticipée au bout des 4 années et si le DJ Eurostoxx clôture au moins une fois en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial, le porteur subit l'intégralité de la baisse de l'indice sous-jacent.

Un remboursement à hauteur de 114% du capital à l'échéance à condition d'une baisse inférieure à 30%

Dans le cas contraire, où le DJ Eurostoxx n'a jamais franchi la barrière de 30% durant les 4 années, Le FCP Virtuozzo 2009 offre un mécanisme de protection à la baisse : le porteur de parts bénéficie alors d'un gain de +14% à l'échéance (soit un rendement annuel de 3.33%).

Un potentiel de performance de 28% à 36% sur les 4 ans

S'il n'y a pas de dissolution anticipée et si l'indice DJ Eurostoxx 50 termine en hausse par rapport à son niveau initial, le porteur bénéficie d'un gain de 28% au bout des 4 ans (soit un taux de rendement annuel de 6.37%).

Si la performance de l'indice est supérieure ou égale à +20% par rapport à son niveau initial, le porteur bénéficie en outre d'un bonus de 8%, soit un gain total de 36% (ce qui équivaut à un rendement annuel de 7.99%)

Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs :

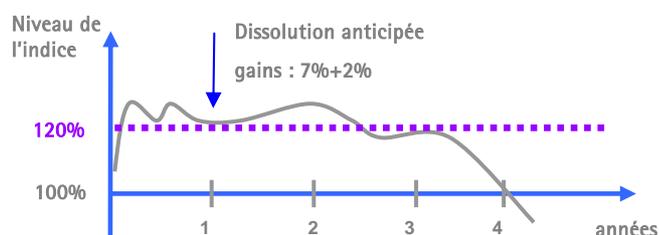
- ✘ anticipant un marché légèrement haussier, sur 1 à 4 ans, afin de bénéficier d'un rendement important,
- ✘ désirant profiter d'une possibilité de remboursement anticipé les trois premières années,
- ✘ souhaitant bénéficier d'un taux de rendement maximisé en cas de forte hausse des marchés, grâce au versement de bonus,
- ✘ désirant bénéficier d'une protection totale et majorée du capital jusqu'à 30% de baisse de l'indice au cours de la vie du produit tout en acceptant un risque de perte en capital dans le cas contraire.

Mécanisme et scénarios de Virtuozzo 2009

Mécanisme

- ✂ L'indice sous-jacent de référence est l'indice DJ Eurostoxx 50, représentant les 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.
- ✂ A chaque date de constatation annuelle, le niveau de l'indice est observé. Le fonds Virtuozzo 2009 est immédiatement remboursé par anticipation avec :
 - A la fin de la première année, un gain de 7% si l'indice est compris entre 100% et 120% de son niveau initial, majoré d'un bonus de +2% en cas d'une hausse de l'indice supérieure ou égale à 20%.
 - A la fin de la deuxième année, un gain de 14% si l'indice est compris entre 100% et 120% de son niveau initial, majoré d'un bonus de +4% en cas d'une hausse de l'indice supérieure ou égale à 20%.
 - A la fin de la troisième année, un gain de 21% si l'indice est compris entre 100% et 120% de son niveau initial, majoré d'un bonus de +6% en cas d'une hausse de l'indice supérieure ou égale à 20%.
- ✂ Si à l'échéance, la performance de l'indice est positive et que le fonds n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé, le capital initial est remboursé à 100% plus une performance finale de 28%. Cette dernière sera majorée d'un bonus de 8% si le cours de l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à +120% de son niveau initial.
- ✂ Si l'indice n'a jamais clôturé en dessous de 70% de son niveau initial pendant toute la vie du produit, le FCP Virtuozzo 2009 bénéficie d'une protection à la baisse grâce au remboursement à hauteur de 114% du capital à l'échéance.
- ✂ Si cette barrière est atteinte au cours de la vie du produit, la protection est désactivée et l'investisseur est exposé au risque de perte sur son capital mais peut toujours bénéficier d'un remboursement anticipé décrit ci-dessus.

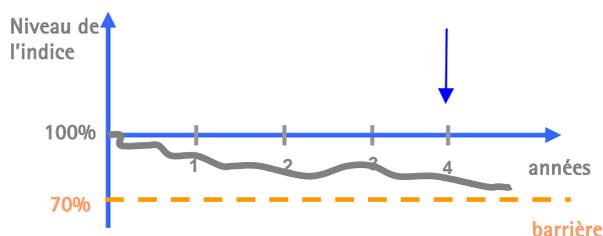
Scénario très favorable : hausse rapide



Le niveau de l'indice constaté est supérieur à 120% de son niveau initial à la première date de constatation annuelle ; le porteur perçoit alors un gain de 7% et bénéficie d'un bonus supplémentaire de 2%. Le fonds est remboursé à 109%.

Rendement annualisé : 9%

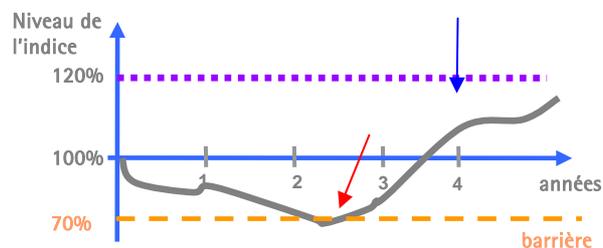
Scénario intermédiaire : baisse constante



L'indice baisse régulièrement sans jamais atteindre la barrière de 70% de son niveau initial. A l'échéance, le fonds bénéficie de son coussin de protection majoré d'une prime de performance de 14%. Il en résulte un remboursement in fine à 114%.

Rendement annualisé : 3.33%

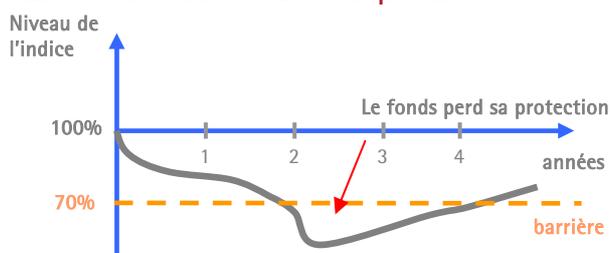
Scénario favorable : baisse importante puis rebond



L'indice a perdu au moins 30% par rapport à son niveau initial, le fonds perd alors sa protection. Une hausse importante permet à l'indice d'afficher une performance finale positive. Le porteur bénéficie donc à l'échéance d'une prime de performance égale à 28%.

Rendement annualisé : 6.37%

Scénario défavorable : baisse importante



L'indice a franchi à la baisse la barrière à 70% de son niveau initial et le capital n'est plus protégé. A l'échéance, l'indice affiche une performance négative de -22% ; le fonds n'étant plus protégé, il est remboursé à sa valeur de marché, soit 78%.

Rendement annualisé : -6.02%

Points forts

- Un gain pouvant aller de 7% à 36% en fonction de la performance de l'indice DJ Eurostoxx 50 et de la date de remboursement du fonds.
- Un remboursement à hauteur de 114% du capital si l'indice ne clôture jamais en dessous de 70% de son niveau initial.
- Une maturité de 4 ans maximum avec dissolution anticipée possible tous les ans.

Risques

- Le fonds n'est pas à capital garanti, il possède simplement un coussin de protection tant que l'indice n'a pas clôturé en dessous de 70% de son niveau de départ.
- Le fonds présente un rendement annualisé potentiel limité à 9%.

Extraits du prospectus

Objectif de gestion – Le FCP est construit pour une durée maximale de 4 ans, la formule étant susceptible d'être appliquée en fonction de l'évolution de l'indice DJ Eurostoxx 50, soit à l'issue d'une des quatre dates de constatation, soit au plus tard à la date d'échéance du FCP.

Le FCP n'est pas garanti en capital mais l'objectif de gestion est de faire bénéficier aux porteurs de parts :

- D'un gain de +14% à l'échéance, soit un taux de rendement annuel équivalent de 3.33% si l'indice DJ Eurostoxx 50 n'a jamais clôturé en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial, et ce durant toute la vie du produit soit du 03/11/2005 au 03/11/2009. Dans le cas contraire, le porteur de parts touche son capital initial diminué de la performance négative du DJ Eurostoxx 50 sur la période, soit du 03/11/2005 au 03/11/2009.
- D'un gain de +28% sur les 4 ans, soit un taux de rendement annuel de 6.37% si le porteur n'a pas été remboursé par anticipation et que le DJ Eurostoxx 50 termine en hausse par rapport à son niveau initial. Si l'indice DJ Eurostoxx 50 termine en hausse de 20% ou plus par rapport à son niveau initial, le porteur bénéficie en outre d'un bonus de +8%, soit un gain total maximum de +36% (ce qui équivaut à un taux annuel maximum de +7.99%).
- D'une dissolution anticipée du FCP en fonction du niveau du DJ Eurostoxx 50 à chaque date de constatation annuelle selon le principe détaillé dans le tableau suivant :

Performance de l'indice (par rapport à son niveau initial)	Durée de la Formule	Gain associé		Taux de rendement équivalent annuel	
		Performance < 20%	Performance ≥ 20%	Performance < 20%	Performance ≥ 20%
Si ≥ 0% le 3/11/2006	1 an	7%	9%	7.00%	9.00%
Si ≥ 0% le 2/11/2007	2 ans	14%	18%	6.77%	8.63%
Si ≥ 0% le 3/11/2008	3 ans	21%	27%	6.56%	8.29%

Le FCP a également pour objectif de répondre en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Économie du fonds – En contrepartie d'une prise de risque en capital et de l'abandon des dividendes détachés par les actions entrant dans la composition de l'Indice DJ Eurostoxx 50, le porteur cherche à bénéficier d'une performance prédéterminée et d'une possibilité de dissolution anticipée avant l'échéance des 4 ans si l'indice connaît une performance positive par rapport à son niveau initial à chaque date annuelle de constatation.

Principaux avantages et inconvénients du FCP

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Un gain de 7%, 14%, ou 21% si le FCP est remboursé par anticipation respectivement la première, deuxième, ou troisième année. Ce gain étant majoré d'un bonus de 2%, 4% ou 6% si le DJ Eurostoxx 50 clôture en hausse d'au moins 20% par rapport à son niveau initial respectivement la première, deuxième, ou troisième année. Une performance finale de 28% si le FCP n'a pas été remboursé par anticipation et que l'indice sous jacent clôture à un niveau au moins égal à son niveau initial. Cette performance étant majorée d'un bonus de +8% si le DJ Eurostoxx 50 clôture en hausse d'au moins 20% par rapport à son niveau initial. Un Remboursement à hauteur de 114% du capital à l'échéance si l'indice DJ Eurostoxx 50 n'a pas baissé de plus de 30% en clôture par rapport à son niveau initial pendant toute la durée de vie du produit. 	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les porteurs ayant souscrit le 03/11/2005 et conservant leurs parts jusqu'à l'une des quatre dates annuelles de constatation, ou au plus tard jusqu'à la date d'échéance du FCP bénéficient de la formule du produit. À la date d'échéance, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital si l'indice DJ Eurostoxx 50 termine en baisse par rapport à son niveau initial et a clôturé au moins une fois en baisse de 30% par rapport à son niveau initial, pendant toute la durée de vie du produit. Un taux de rendement maximum annuel limité à 9%. Le porteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement. La valorisation du fonds ne tient pas compte de la tombée des dividendes des titres composant le DJ Eurostoxx 50 (dividendes non réinvestis). Ainsi, le porteur ne bénéficiera pas des dividendes distribués par les titres composant cet indice. Le porteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 4 ans.

Conditions indicatives – Société de gestion : Harewood Asset Management filiale de BNP PARIBAS (rating S&P AA, Moody's Aa2)

Forme : F.C.P. de droit français

Classification : OPCVM « fonds à formule » Sous-jacent : DJ Eurostoxx 50

Devise : EUR Maturité : 4 ans

Période de souscription : du 3 octobre 2005 au 2 novembre 2005 (12h)

Valeur Liquidative d'Origine : 100 EUR

Souscription minimale initiale : 100 EUR

Cette brochure ne constitue pas le prospectus du fonds commun de placements. Elle ne se substitue pas au prospectus simplifié, qui doit être communiqué préalablement à la souscription dans le Fonds. Le prospectus complet de ce Fonds ainsi que les documents d'information périodique sont disponibles sur simple demande adressée à UBS (France) S.A. Ces documents sont également disponibles auprès de la société de gestion et du dépositaire du Fonds. Votre conseiller chez UBS (France) S.A. est à votre disposition pour toute information supplémentaire qui pourra être demandée sur les caractéristiques du fonds et leur adéquation à votre objectif d'investissement. Toute personne intéressée par un investissement dans ce Fonds doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à cet investissement. Sur la base des informations contenues dans la présente brochure et dans le prospectus, l'investisseur est réputé comprendre et accepter les caractéristiques et les risques y afférents. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future et que la valeur des placements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. L'investisseur est également réputé agir pour son propre compte et prendre sa décision d'investissement de manière indépendante, après avoir éventuellement requis l'avis de ses conseils habituels s'il l'a jugé nécessaire. L'investisseur doit procéder à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de sa décision d'investissement afin de pouvoir déterminer les avantages et les inconvénients et ne s'en remet pas pour cela ni à UBS (France) S.A., ni au dépositaire, ni à la société de gestion du Fonds. Ces derniers ne sauraient être tenus responsables des pertes éventuelles subies du fait dudit investissement.